ministre. A-t-il reçu des instances urgentes des Mineurs Unis d'Amérique au sujet de la réunion tenue la semaine dernière avec le ministre de l'Expansion économique régionale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai rien reçu des mineurs unis, sauf celle dont j'ai parlé à la Chambre il y a quelques jours.

M. MacInnis: Le ministre de l'Expansion économique régionale en a-t-il reçues? Si je mentionne la chose aujourd'hui, c'est surtout parce que l'urgence d'une question ne dépend pas de la présence ou l'absence d'un ministre à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'essaie de me renseigner sur cette affaire très urgente auprès du gouvernement, mais toutes mes questions n'ont reçu que des réponses superficielles et offensantes du premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. MacInnis: J'estime que la situation des mineurs du Cap-Breton qui leur a été imposée par une société de la Couronne mérite que le gouvernement s'y intéresse et me réponde. Après tout, c'est le premier ministre qui a eu l'idée d'une société juste.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LES SANCTIONS AUX EXPÉDITIONS DE QUALITÉ INFÉRIEURE

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Ma question s'adresse au ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé. Il y a peut-être déjà répondu et j'ai pu mal comprendre. Dans une première réponse, le ministre a mentionné qu'on pourrait refuser de payer l'entreposage de céréales de qualité autre que celle qu'on avait commandée. Ces sanctions s'appliqueront-elles aux expéditions passées ou futures? Est-ce un simple avertissement ou les sanctions auront-elles un effet rétroactif? Deuxièmement, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a reçu des renseignements sur le nombre de wagons de blé nº 2 du Nord déjà chargés ou en route pour Vancouver?

L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je ne possède pas les renseignements que réclame le député, mais je m'occuperai volontiers de les obtenir pour lui.

LES AFFAIRES INDIENNES

LE MEXIQUE—L'APPLICATION DE LA LOI CONCERNANT LES OISEAUX MIGRATEURS

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose-Mountain): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'aimerais poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien une question sur la conférence tenue récemment à Ottawa avec les Indiens. Le ministre a-t-il participé à une discussion officieuse avec les représentants officiels du gouvernement de Mexico au sujet de la loi concernant les oiseaux migrateurs?

M. l'Orateur: Cette question ne pourraitelle pas être débattue au moment de l'ajournement?

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

LES CONSULTATIONS AVEC LES ENSEIGNANTS OUTRE-MER AVANT LA MODIFICATION DU CONTRAT

M. Gaétan-J. Serré (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Défense nationale.

[Traduction]

Comme il a reçu, ce matin, un télégramme de la Fédération des enseignants de l'Ontario qui demande de nouvelles consultations sur les modalités des contrats des enseignants outre-mer, voudrait-il dire à la Chambre si des consultations sont en cours et, si oui, quels progrès a-t-on accomplis?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Je devrais expliquer à la Chambre, je pense, que le contrat des enseignants pour l'année 1969-1970 a déjà été approuvé par le ministère de la Défense nationale. Toutefois, j'ai reçu une demande de consultation relative au prochain contrat et je compte tenir ces consultations en temps utile.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Puis-je demander au ministre si l'on a apporté des changements au contrat sans consulter la Fédération canadienne des enseignants qui a été désignée comme le réprésentant national des enseignants du Canada. Si tel est le cas, pourquoi le gouvernement du Canada refuse-t-il de discuter avec la Fédération les questions de traitement et autres modalités relatives au contrat des enseignants?